

Image not found or type unknown



Transfert de bail après l'abandon de domicile

Par **gorry alfred**, le **22/09/2016** à **12:18**

bonjour,
ma fille vit depuis 25 ans en concubinage ,ils ont un fils de 15 ans .ils habitent ensemble dans un appartement loué par RIVP dont le bail est au nom de son compagnon ce dernier venant de quitter le domicile : faut-il demander un transfert de bail afin qu'elle puisse rester dans les lieux avec leur fils dont elle a la garde ou cela est-il automatique sachant qu'elle continue de payer le loyer
merci cordialement